



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Question écrite n° 72644

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser l'état actuel des réflexions annoncées dans le cadre des travaux parlementaires relatifs à l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2000, devant être conduites « au cours de l'année 2001 », à l'égard de l'adaptation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il avait alors été précisé que « le fruit de cette réflexion sera porté à la connaissance du Parlement », ce qui justifie cette question écrite.

Texte de la réponse

Le groupe de travail relatif à la fiscalité des ordures ménagères s'est réuni tout au long de l'année 2001. Ainsi que le Gouvernement s'y était engagé, ses conclusions ont été transmises au Parlement le 19 février 2002.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72644

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 février 2002, page 648

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1904